

ANNEE 2003

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

COMMUNE D'AIXE SUR VIENNE

N°4/2003

SOMMAIRE

① Délibérations du Conseil Municipal

↳ Séance du 14 octobre 2008

N°103 ☞ Travaux d'extension du réseau d'Eclairage Public – demande de subvention-----	p.5
N°104 ☞ Travaux de réhabilitation d'un bâtiment situé 10 avenue des Villas – demande de subvention-----	p.5
N°105 ☞ Mise aux normes d'accessibilité de la Mairie – demande de subvention-----	p.5
N°106 ☞ Etude Signalétique Centre urbain – demande de subvention ----	p.5
N°107 ☞ Acceptation remboursement de sinistre -----	p.5
N°109 ☞ Tarifs municipaux - camping saison 2009-----	p.6
N°110 ☞ Tarifs municipaux - centre culturel Jacques Prévert-----	p.7
N°115 ☞ Recrutement d'un Agent non titulaire à temps non complet – Service Culturel -----	p.7
N°116 ☞Création d'un poste d'Attaché Territorial -----	p.7
N°118 ☞ Convention de mise à disposition d'un Agent communal auprès de la Communauté de Communes du Val de Vienne – avenant n°2 -----	p.7
N°119 ☞ Acquisition parcelle – zone Artisanale du Moulin Cheyroux-----	p.7
N°120 ☞ Convention d'autorisation de passage en propriété privée – travaux d'extension du réseau eaux usées secteur Bel Air -----	p.8
N°121 ☞Convention de raccordement du réseau d'eaux usées de La Commune de Saint-Priest-sous-Aixe à la station d'épuration de la Commune d'Aixe-sur-Vienne-----	p.8
N°122 ☞ Service de collecte des eaux usées et des eaux pluviales – Délégation de Service Public-----	p.8
N°125 ☞ Convention relative à l'occupation et à l'entretien du domaine public du giratoire « La Pouge », carrefour RN 21, D 2000 -----	p.8
N°126 ☞ Association « Actions Façades » - Désignation des représentants de la Commune -----	p.9
N°127 ☞ Convention relative à la restauration des Agents de la Direction Interdépartementale des Routes du Centre-Ouest -----	p.9
N°128 ☞ Exercice du droit à la formation des Elus-----	p.9
N°129 ☞ Service minimum d'accueil à l'école. Application de la loi n°2008-790 du 20 août 2008 -----	p.10
N°130 ☞ Dispositif d'aide en faveur de l'Accession sociale à la propriété-----	p.10

↳ Séance du 11 décembre 2008

N°131 ☞ Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – budget Commune-----	p.11
N°132 ☞ Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – budget Assainissement-----	p.11
N°133 ☞ Décisions modificatives : budget Commune-----	p.11
N°134 ☞ Décisions modificatives : budget annexe Opérations Industrielles -----	p.12
N°135 ☞ Tarifs municipaux pour l'année 2009-----	p.13

N°137	☞ Versement d'une subvention au budget annexe CCAS-----	p.13
N°138	☞ Versement d'une subvention au budget annexe Restaurant Scolaire-----	p.13
N°139	☞ Versement d'une subvention au budget annexe Opérations Industrielles-----	p.13
N°140	☞ Association « Action Façades » – versement de subvention --	p.13
N°141	☞ Budget annexe « Lotissement Rieux Cros » -----	p.13
N°143	☞ Compte Epargne Temps-----	p.13
N°144	☞ Acquisition parcelle de terrain non bâtie cadastrée AT n°20, située « aux Grangettes » -----	p.14
N°145	☞ Déclassement de tronçons de chemins ruraux en vue de procéder à leurs aliénations -----	p.15
N°146	☞ Redevance assainissement pour l'année 2009-----	p.15
N°147	☞ Participation pour raccordement à l'égout – tarifs 2009 -----	p.15
N°148	☞ Participation pour frais de raccordement au réseau assainissement secteur de Bel Air-----	p.15
N°149	☞ « Titres d'identité sécurisés » - Convention de mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage dans les communes -----	p.16
N°150	☞ Recensement de la population – nomination du coordonnateur communal-----	p.16
N°151	☞ Convention de fourniture et livraison de repas – crèche halte-garderie « Les P'tits Mousses » / Mutualité de la Haute-Vienne – avenant n°1 -----	p.16
N°152	☞ Attribution d'une indemnité de conseil au Receveur Municipal	p.16
N°153	☞ Anciennes Ecuries Aix-sur-Vienne – Conventions de mise à disposition de locaux-----	p.16

DELIBERATIONS

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 14 octobre 2008**

Délibération n°103/2008

Travaux d'extension du réseau d'Eclairage Public – demande de subvention

Le Conseil :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Syndicat Energies Haute-Vienne pour le programme d'extension et d'effacement du réseau d'éclairage public 2009.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 16 octobre 2008.

Délibération n°104/2008

Travaux de réhabilitation d'un bâtiment situé 10 avenue des Villas – demande de subvention

Le Conseil :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 16 octobre 2008.

Délibération n°105/2008

Mise aux normes d'accessibilité de la Mairie – demande de subvention

Le Conseil :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 16 octobre 2008.

Délibération n°106/2008

Etude Signalétique Centre urbain – demande de subvention

Le Conseil :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière auprès du Conseil Régional du Limousin, au titre du Contrat Pôle Structurant.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 16 octobre 2008.

Délibération n°107/2008

Acceptation remboursement de sinistre

Le Conseil :

- autorise l'encaissement de l'indemnité de sinistre d'un montant de 2 435,18 € par GROUPAMA (réparation d'un candélabre accidenté, rue Charles Péguy – sinistre du 06 juin 2008).

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 16 octobre 2008.

Délibération n° 109/2008

Tarifs municipaux - camping saison 2009

Le Conseil :

- fixe à compter du 1^{er} janvier 2009, les tarifs du camping municipal tels qu'indiqués ci-dessous.

PRESTATIONS	TARIFS 2008	TARIFS 2009
Forfait 1 personne (1 personne + emplacement + voiture)	7 €	7.50 €
Forfait 2 personnes (2 personnes + emplacement + voiture)	11 €	11.50 €
Electricité	2.30 €	2.50 €
Adulte supplémentaire	4 €	4 €
Enfant (jusqu'à 10 ans)	2 €	2 €
Voiture supplémentaire	2.60 €	2.60 €
Bloc de glace	1 €	1 €
Taxe de séjour (par jour et par personne)	0.25 €	0.25 €
Prêt adaptateur électrique (caution)	20 €	20 €
Animaux (tenus en laisse)	Gratuit	Gratuit
Vidange camping-car (pour les personnes extérieures au camping)	3 €	3 €
Glace à rafraîchir	1.80 €	2 €
Boissons	1.60 €	2 €
Kir et café	0.80 €	1 €
Baguette	0.70 €	0.80 €
Croissant	0.50 €	0.60 €
Mobil-home n°1		
1 semaine (7 nuits) en juillet et août	350 €	380 €
1 semaine en juin et septembre	200 €	200 €
1 week-end (2 nuits) en juillet et août	90 €	90 €
1 week-end en juin et septembre	80 €	80 €
Mobil-home n°2		
1 semaine (7 nuits) en juillet et août	380 €	400 €
1 semaine en juin et septembre	230 €	230 €
1 week-end (2 nuits) en juillet et août	100 €	100 €
1 week-end en juin et septembre	90 €	90 €
Mobil-Home Nuit supplémentaire	50 €	50 €
Mobil-Home Du 1 ^{er} octobre au 31 mai	220 €	220 €

Réductions :

- ♦ 10 % sur la deuxième semaine de séjour
- ♦ 15 % sur la troisième semaine de séjour
- ♦ 20 % sur la quatrième semaine de séjour

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 16 octobre 2008.

Délibération n°110/2008

Tarifs municipaux - centre culturel Jacques Prévert

Le Conseil :

- fixe pour la saison culturelle 2008-2009 :
 - Tarif entrée « séance de cinéma » : 1,00 €
 - Tarif adulte, accompagnateur d'un spectacle « Jeune Public » : 5,00 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 16 octobre 2008.

Délibération n°115/2008

Recrutement d'un Agent non titulaire à temps non complet – Service Culturel

Le Conseil :

- autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de Monsieur Philippe SEGUY en qualité d'Agent non titulaire à temps non complet (20h00 par semaine). Il sera rémunéré sur la base : IB 638 – IM 533.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 16 octobre 2008.

Délibération n°116/2008

Création d'un poste d'Attaché Territorial

Le Conseil :

- décide, compte tenu de la nature des missions recensées, la création d'un poste d'Attaché Territorial à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2008.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 16 octobre 2008.

Délibération n°118/2008

Convention de mise à disposition d'un Agent communal auprès de la Communauté de Communes du Val de Vienne – avenant n°2

Le Conseil :

- autorise Madame Christelle ROUFFIGNAC, 1^{er} Adjoint représentant la Ville d'Aixe-sur-Vienne, à signer avec le Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne, l'avenant n°2 joint en annexe, de mise à disposition de personnel, nécessaire au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Communautaire.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 16 octobre 2008.

Délibération n°119/2008

Acquisition parcelle – zone Artisanale du Moulin Cheyroux

Le Conseil :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat de la parcelle de terrain, telle qu'indiquée sur le plan joint, d'une surface de 627.00 m² à 15,00 € le m².
- indique que l'ensemble des frais relatifs à cette opération sera pris en charge par la Collectivité.
- Indique que l'Office notarial de maître ATZEMIS sera chargé de la rédaction de cet acte

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 16 octobre 2008.

Délibération n° 120/2008

Convention d'autorisation de passage en propriété privée – travaux d'extension du réseau eaux usées secteur Bel Air

Le Conseil :

- autorise Monsieur le Maire à signer, avec Madame CHAUMET épouse DAUDY Clotilde, Madame DAUDY épouse MALEYRAT Michelle, Monsieur DAUDY Jean-Marie, propriétaires de la parcelle cadastrée section AY n°97, la convention pour autorisation d'établissement et d'exploitation de canalisations et d'ouvrages annexes, telle qu'indiquée en pièce jointe.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 16 octobre 2008.

Délibération n° 121/2008

Convention de raccordement du réseau d'eaux usées de la Commune de Saint-Priest-sous-Aixe à la station d'épuration de la Commune d'Aixe-sur-Vienne

Le Conseil :

- autorise Monsieur le Maire de la Commune d'Aixe-sur-Vienne à signer avec Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Priest-sous-Aixe la convention de raccordement du réseau d'assainissement communal de la Commune de Saint-Priest-sous-Aixe à la station d'épuration de la Commune d'Aixe-sur-Vienne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 16 octobre 2008.

Délibération n° 122/2008

Service de collecte des eaux usées et des eaux pluviales – Délégation de Service Public

Le Conseil :

- décide de retenir en qualité de délégataire la SAUR France Centre Limousin Berry, domiciliée le Gondeau - BP 10 - 87170 ISLE, pour la gestion du service de collecte des eaux usées et des eaux pluviales de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, suivant les conditions énoncées dans le contrat et pièces annexes jointes à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec le représentant de SAUR France, le contrat d'affermage prenant effet au 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 10 ans, et à effectuer toutes les démarches nécessaires.
- Conformément aux articles L.2131-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales le contrat et l'ensemble des pièces annexées seront transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours à compter de leur signature. La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Mairie, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et figurera au Recueil des Actes Administratifs conformément à l'article R.5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 16 octobre 2008.

Délibération n° 125/2008

Convention relative à l'occupation et à l'entretien du domaine public du giratoire « La Pouge », carrefour RN 21, D 2000

Le Conseil :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec les services de la Direction Interdépartementale des Routes du Centre-Ouest, et relative à l'occupation et à l'entretien du domaine public, du giratoire de « La

Pouge », situé au carrefour de la RN 21 et de la RD 2000, dans l'agglomération d'Aixe-sur-Vienne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 16 octobre 2008.

Délibération n°126/2008

Association « Actions Façades » - Désignation des représentants de la Commune

Le Conseil :

- désigne pour représenter la Commune d'Aixe-sur-Vienne à l'Association dénommée « Actions Façades » :
 - Monsieur Gérard SALAGNAD
 - Monsieur Joël PLAINARD
 - Monsieur Jean-Paul LESTANG
 - Monsieur Jean-Louis FILLEUL

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 16 octobre 2008.

Délibération n°127/2008

Convention relative à la restauration des Agents de la Direction Interdépartementale des Routes du Centre-Ouest

Le Conseil :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec le Directeur Interdépartemental des Routes du Centre-Ouest, la convention autorisant les Agents des services de la Direction Interdépartementale des Routes du Centre-Ouest à prendre leur repas au restaurant scolaire.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 16 octobre 2008.

Délibération n°128/2008

Exercice du droit à la formation des Elus

Le Conseil :

- fixe les orientations en matière de formation des Elus, pour l'année 2008 telles qu'indiquées ci-dessous.

1- des formations relatives aux compétences et aux techniques de gestion des collectivités locales, à la fois sur des sujets classiques :

- finances publiques : élaboration du budget, préparation du DOB, suivi budgétaire.
- marchés publics : la réglementation, les commissions d'appel d'offres.
- urbanisme : la révision d'un PLU, enquête d'utilité publique, restructuration urbaine

et sur des thèmes émergents :

- développement durable, mise en œuvre d'un agenda 21, les énergies renouvelables,
- conduite de projet, lancer une certification qualité de l'accueil.

2- des formations dont l'objectif est de sensibiliser les élus à des sujets précis qui les concernent dans la conduite quotidienne de l'action municipale :

- organiser la concertation locale, organiser une réunion publique
- la communication, élaborer un plan de communication, la publication d'un bulletin municipal,

des formations liées au développement des compétences de la fonction d'élu :

- prendre la parole en public,
- la gestion du temps.

3- des sessions de formation plus générales sur de grands sujets d'actualité nécessitant un débat et une réflexion approfondie :

- l'action sociale municipale,
 - l'éducation,
 - la restauration scolaire,
 - les relations entre la commune et les associations.
- précise que les crédits ouverts à ce titre sur le budget 2008 s'élèvent à 4 000,00 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 16 octobre 2008.

Délibération n° 129/2008

Service minimum d'accueil à l'école. Application de la loi n° 2008-790 du 20 août 2008

Le Conseil :

- approuve la mise en place d'un service d'accueil au profit des élèves de l'école maternelle Georges Emmanuel Clancier et de l'école primaire Robert Doisneau sur la Commune d'Aixe-sur-Vienne.
- approuve la liste des personnes susceptibles d'assurer le service d'accueil (telle qu'indiquée en annexe).
- précise que ces personnels municipaux pourront intervenir indifféremment sur l'école maternelle ou primaire en fonction des effectifs des enfants à accueillir (*les ATSEM et les agents titulaires du C.A.P « Petite Enfance » étant affectés prioritairement sur l'école maternelle*).

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 16 octobre 2008.

Délibération n° 130/2008

Dispositif d'aide en faveur de l'Accession sociale à la propriété

Le Conseil :

- approuve la mise en œuvre du dispositif PASS-FONCIER en faveur de l'Accession sociale à la propriété pour la mise en place de 15 dossiers, dans le cadre de l'opération « Le Hameau de Fénérolles » conduite par un promoteur privé, la société ICADE
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 16 octobre 2008.

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 11 décembre 2008**

Délibération n°131/2008

Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – budget Commune

Le Conseil :

- jusqu'à l'adoption du budget 2009, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2008, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2009 lors de son adoption.

Montant des dépenses d'investissement 2008	: 6 350 080,55 €
A déduire crédits afférents au remboursement de la dette	: 410 000,00 €
¼ crédits ouverts	: 1 485 020,14 €
CH 21 Immobilisation corporelles	: 585 020,14 €
CH 23 Immobilisations en cours	: 900 000,00 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.

Délibération n°132/2008

Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – budget Assainissement

Le Conseil :

- jusqu'à l'adoption du budget 2009, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2008, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2009 lors de son adoption.

Montant des dépenses d'investissement 2008	: 934 695,89 €
A déduire crédits afférents au remboursement de la dette	: 124 300,00 €
¼ crédits ouverts	: 202 598,97 €
CH 23 Immobilisations en cours	: 202 598,97 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.

Délibération n°133/2008

Décisions modificatives : budget Commune

Le Conseil :

- vote en dépense le supplément de crédit compensé par une plus value de recette, comme indiqué ci-après :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Augmentation

042 – Opération d'ordre de transfert entre sections

6811- Dotation aux amortissements des immobilisations (fonction 01) + 1 844,55 €

Augmentation

Recettes :

74- Dotations et participations

74 72 – Régions + 1 844,55 €

INVESTISSEMENT

Recettes :

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

28033 – Frais d'insertion + 1 022.94 €

2805 – Concession et droits similaires brevets + 1 615.20 €

2811 – Terrains de gisement -560.42 €

28188 – Autres immobilisations corporelles -233.19 €

28138 – Autres constructions +0.01 €

28158 – Autres installations matériel et outillage (fonction 01) +0.01 €

Dépenses :

23 – Immobilisations en cours

2313 - Constructions + 1 844.55 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.

Délibération n°134/2008

Décisions modificatives : budget annexe Opérations Industrielles

Le Conseil :

- autorise le Maire à effectuer les virements de crédits indiqué ci-après :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

66 – Charges financières

66111- Intérêts réglés à échéance - 1 068,39 €

023 – Virement à la section d'investissement

+ 1 068.39 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :

16 – Emprunt et dette assimilée

1641– Emprunt + 1 068,39 €

Recettes :

021 - Virement à la section de fonctionnement + 1 068.39 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.

Délibération n° 135/2008

Tarifs municipaux pour l'année 2009

Le Conseil :

- Fixe à compter du 1^{er} janvier 2009 les tarifs municipaux tel qu'il est indiqué en annexe.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.

Délibération n° 137/2008

Versement d'une subvention au budget annexe CCAS

Le Conseil :

- autorise le versement d'une subvention de 58 000,00 € au profit du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.

Délibération n° 138/2008

Versement d'une subvention au budget annexe Restaurant Scolaire

Le Conseil :

- autorise le versement d'une subvention de 140 000.00 € au profit du budget annexe du Restaurant Scolaire.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.

Délibération n° 139/2008

Versement d'une subvention au budget annexe Opérations Industrielles

Le Conseil :

- autorise le versement d'une subvention de 29 421,16 € au profit du budget annexe Opérations Industrielles.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.

Délibération n° 140/2008

Association « Action Façades » – versement de subvention

Le Conseil :

- autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 2 200,00 € à l'Association « Action Façades ».

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.

Délibération n° 141/2008

Budget annexe « Lotissement Rieux Cros »

Le Conseil :

- approuve la dissolution du budget annexe – Lotissement Rieux Cros.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.

Délibération n° 143/2008

Compte Epargne Temps

Le Conseil :

- décide d'instituer le Compte Epargne Temps au bénéfice des Agents territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2009

- fixe les modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps, tels qu'indiqué ci-dessous :

•Durée minimale du congé et demande :

Le compte épargne temps est utilisé à l'initiative de l'agent par périodes minimales de 5 jours ouvrés consécutifs.

L'agent déposera une demande d'utilisation de son compte épargne temps à l'autorité territoriale en respectant un délai de :

- 15 jours : pour un congé de moins de 15 jours
- 1 mois : pour un congé de 15 jours à 1 mois
- 2 mois : pour un congé supérieur à 1 mois

L'autorité territoriale fera connaître son accord ou son refus motivé dans un délai de 8 jours

La prise de congés doit être compatible avec les nécessités de service.

Ils ne pourront pas être accolés à la prise de congés annuels ou RTT sauf dans le cas particulier d'un départ à la retraite ou d'une démission.

Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés à la cessation définitive de fonctions, ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou accompagnement d'une personne en fin de vie.

•Clôture du compte épargne temps :

Le compte épargne temps doit être soldé à sa date d'échéance. Le bénéficiaire en est informé dans des délais lui permettant d'exercer son droit : les congés non pris du fait de l'agent à la date de la clôture sont perdus. Si les congés n'ont pu être pris du fait de la Collectivité, l'agent en bénéficie de plein droit, sans que les nécessités de service ne puissent lui être opposées.

•Mobilité :

L'agent conserve les droits acquis au titre de son compte épargne temps en cas de mobilité. Les conditions d'alimentation complémentaire et d'utilisation du CET sont celles définies par le nouvel employeur.

•Convention financière en cas de changement d'employeur :

L'Autorité Territoriale est autorisée à fixer, par convention signée entre les 2 employeurs, les modalités financières des droits accumulés par un agent.

Des formulaires types seront élaborés par le service DRH

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.

Délibération n°144/2008

Acquisition parcelle de terrain non bâtie cadastrée AT n°20, située « aux Grangettes »

Le Conseil :

- accepte de procéder à l'acquisition de la parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AT n°20, d'une superficie de 3 328 m², pour la somme forfaitaire de 4 000,00 € TTC, aux héritiers de Mademoiselle Paulette GORCE.
- Maître BOUYSSSE sera chargé de la rédaction de l'acte, les frais notariés seront à la charge de la Collectivité.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.

Délibération n°145/2008**Déclassement de tronçons de chemins ruraux en vue de procéder à leurs aliénations**

Le Conseil :

- prononce le déclassement et l'aliénation des tronçons de chemins ruraux situés :
 - PUY NEMARD, section AD
 - GRANGE NEUVE, sections AA et AB
 - LAS GOUTARIAS, section AB
 - VERGNOLLES, section AB
 - SAINT GERALD, sections AL et AS
- précise que les frais relatifs à cette procédure seront à la charge de(s) l'acquéreur(s).

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.

Délibération n°146/2008**Redevance assainissement pour l'année 2009**

Le Conseil :

- Fixe à partir du 1^{er} janvier 2009 le montant de la redevance assainissement à :
 - ↳ Redevance annuelle par branchement – part fixe : 31,66 €.
 - ↳ Redevance par mètre cube consommé : 1,5246 € par m³.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.

Délibération n°147/2008**Participation pour raccordement à l'égout – tarifs 2009**

Le Conseil :

- Fixe à compter du 1^{er} janvier 2009 le montant de la participation pour raccordement à l'égout à :

Type d'habitation	Montant PRE
Pour un pavillon ou une maison individuelle	1 540,00 €
Pour un immeuble collectif (jusqu'à 6 logements) → studio, F1, F2 → F3 et plus	645,00 € / logement 765,00 € / logement
Pour un immeuble collectif (à partir de 7 logements) → studio, F1, F2 → F3 et plus	562,00 € / logement 665,00 € / logement

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.

Délibération n°148/2008**Participation pour frais de raccordement au réseau assainissement secteur de Bel Air**

Le Conseil :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter le remboursement par les propriétaires, des dépenses entraînées à hauteur de 30 % du montant réel des travaux, avec majoration de 10 % pour frais généraux.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.

Délibération n° 149/2008

« Titres d'identité sécurisés » - Convention de mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage dans les communes

Le Conseil :

- autorise le Maire à signer avec le Préfet du département, la convention telle qu'elle est jointe en annexe et ayant pour objet la mise en dépôt d'une station d'enregistrement de titres d'identité et de voyages à Aix-sur-Vienne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.

Délibération n° 150/2008

Recensement de la population – nomination du coordonnateur communal

Le Conseil :

- désigne Monsieur Philippe FOSSE, Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, Coordonnateur Communal de l'enquête de recensement pour l'année 2009
- désigne Mademoiselle Odile LABIDOIRE, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, Coordonnateur Communal suppléant

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.

Délibération n° 151/2008

Convention de fourniture et livraison de repas – crèche halte-garderie « Les P'tits Mousses » / Mutualité de la Haute-Vienne – avenant n°1

Le Conseil :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Directeur de la Mutualité de la Haute-Vienne, l'avenant n°1 tel qu'il est joint en annexe et ayant pour objet la confection et la livraison de repas auprès de la crèche halte garderie « Les P'tits Mousses » à Aix-sur-Vienne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.

Délibération n° 152/2008

Attribution d'une indemnité de conseil au Receveur Municipal

Le Conseil :

- décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable
- décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Guy ROUGIER, Receveur Municipal

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.

Délibération n° 153/2008

Anciennes Ecuries Aix-sur-Vienne – Conventions de mise à disposition de locaux

Le Conseil :

- autorise Monsieur le Maire à signer
 - avec Monsieur le Directeur Général de la société LSV, l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des locaux « Anciennes Ecuries » 24 avenue du Président Wilson à Aix-sur-Vienne.

- avec Monsieur le Directeur Général de la société Proxim IT l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des locaux « Anciennes Ecuries » 24 avenue du Président Wilson à Aix-sur-Vienne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 15 décembre 2008.